

**COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2012**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 20

L'an deux mil douze  
Le dix huit Octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11 octobre 2012.

**PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mme Marie-France CATHELAND, Adjoint.**

Mr Bernard VERRIERE, Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mme Nathalie SUTEAU, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mr Jean PRADEL, Mme Martine MATTONI et Mme Marie-Françoise BARLERIN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mr Robert DARMET (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),  
Mme Françoise BARATE (procuration à Mr Jean-Louis DAVID),  
Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),  
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mme Gabrielle CHEVIGNON),  
Mr Alain CHABANON (procuration à Mr Yves HAZEBROUCQ).

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mme Gisèle BRESSON,  
Mr Fabien GOUTARD,  
Mr Damien REDON.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise BARLERIN.

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 Octobre 2012.*

N'ayant pas de remarque sur le compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• **Mise en place du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Roanne et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux : composition du conseil communautaire**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de la Loire, présidée par l'autorité préfectorale, a élaboré un schéma départemental de coopération intercommunale.

La CDCI a adopté ce schéma le 14 décembre 2011, et Madame la Préfète de la Loire a arrêté ce schéma le 28 décembre 2011.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre de ce schéma, qu'un arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale, issu de la fusion de la communauté d'agglomération du Grand Roanne et des communautés de communes du Pays de la Pacaudière, de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais et du Pays de Perreux, et de l'intégration de la commune de Saint Alban les Eaux, a été pris par l'autorité préfectorale le 17 juillet 2012.

Dans la perspective de la mise en place de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale, le Conseil Municipal souhaite se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges au sein du futur Conseil Communautaire.

Il est proposé que l'organe délibérant de ce nouvel établissement public de coopération intercommunale soit composé de 83 conseillers communautaires titulaires et 65 conseillers communautaires suppléants, répartis entre les communes membres, de telle manière qu'aucune commune ne détienne seule la majorité des voix, en fonction de strates de population, selon la population municipale légale en vigueur de l'INSEE.

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier d'information qui a été envoyé par la Communauté de Grand Roanne Agglomération à l'ensemble des communes concernées ainsi que le courrier de désapprobation qui a été rédigé par la commune de RENAISSON et dont le Maire a souhaité la lecture en séance publique du Conseil Municipal. Madame DURAND, Conseillère municipale, tout en soulignant de nouveau son accord pour l'extension du périmètre, souhaite rappeler son intervention lors du Conseil Municipal du 13 septembre 2012 et souligner que la démission envisagée des élus des communes réticentes est inquiétante pour l'avenir du territoire roannais. Mr HAZEBROUCQ, Adjoint, souligne les avantages que présentera le nouveau périmètre en illustrant son propos d'un exemple concernant la possibilité d'utilisation des crèches de l'ensemble du territoire.

Après ces échanges, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire du nouvel établissement public de coopération intercommunale tel que proposé par Monsieur le Maire.

- **Plan Local d'Urbanisme-Prescription de la révision et définition des modalités de concertation.**

Monsieur le Maire, rappelle que le Conseil Municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Commelle-Vernay le 10 Février 2005, il a ensuite été modifié le 03 Juin 2010 et a fait l'objet d'une révision simplifiée le 16/09/2010. Depuis, d'autres documents supra communaux, dont le SCOT Roannais, ont été approuvés ou modifiés, des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues, et tous ces éléments doivent être pris en compte au sein du PLU.

En outre, l'évolution des besoins et des contraintes de la commune rendent indispensable une adaptation des documents constituant le PLU. Monsieur le Maire présente les différentes phases de la procédure de révision. Il précise que, pendant toute la durée de la révision du PLU, une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera mise en œuvre.

Par ailleurs, afin d'aider la commune à réaliser les études nécessaires et d'assister le service urbanisme pour mener à bien la procédure de révision une consultation sera lancée pour choisir un bureau d'étude. L'Etat sera sollicité pour qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels, d'études et de publications nécessaires à la révision du PLU.

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal.

- **Nomination de 2 voies publiques à l'intérieur de lotissements**

Monsieur HAZEBROUCQ, Adjoint, rappelle à l'assemblée la délibération du 26 janvier 2012 qui portait nomination et numérotation de 30 impasses et voies privées et numérotation de 8 voies publiques ou privées déjà nommées.

Toutefois, une régularisation aurait également été nécessaire pour 2 lotissements de la commune qui possèdent une numérotation en système métrique mais dont la rue n'est pas nommée. Aussi, Monsieur HAZEBROUCQ propose à l'assemblée de nommer les rues de ces deux lotissements comme suit :

- Lotissement «la Pleïade» : rue de la Pleïade
- Lotissement «les Florianes»: rue des Florianes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition.

- **Mise à disposition de la salle de réunion de la Grange à l'association «Le Poing en Couleurs» -Approbation de la convention**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal l'Association «Le Poing en Couleurs», représentée par Monsieur Bernard LAGRESLE a sollicité la municipalité dans un courrier de Juin 2012, pour une mise à disposition de la salle de réunion de la Grange dans le cadre d'une exposition de tableaux et de peintures qui se déroulera du 30 Novembre au 10 Décembre 2012.

Il a été décidé en bureau municipal d'accéder favorablement à cette requête à la condition qu'une convention d'occupation soit rédigée avec cette association pour ainsi encadrer les engagements des différentes parties.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes**

Monsieur FRECHET, Adjoint, informe l'assemblée que le projet de SAGE Loire en Rhône-Alpes a été validé lors de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 19 juin 2012.

La phase de consultation, actuellement en cours, donne l'occasion à de multiples acteurs, dont les communes, le SYRRTA, le SYRTOM, le SYEPAR, la Roannaise de l'Eau ainsi que Grand Roanne Agglomération de se prononcer sur le projet de SAGE avant le 6 décembre 2012, sans quoi leur avis sera réputé favorable.

Mr FRECHET décrit des enjeux du SAGE et son règlement. Il précise que le SAGE est un document réglementaire ayant un impact fort sur les communes et en particulier sur leurs documents d'urbanisme, qui devront être compatibles ou rendus compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE dans les trois ans suivant son approbation prévue mi-2013.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

- **Approbation du nouveau périmètre du site Nature 2000 FR 8212026 « Gorges de la Loire aval »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les gorges de la Loire ont été proposées à la Commission Européenne pour être intégrées au réseau Natura 2000 « Gorges de la Loire aval » au titre de la « Directive Oiseaux ». Un périmètre a été soumis à la consultation des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) concernés. Le 26 avril 2006, la Commission Européenne a retenu ce territoire comme Zone de Protection Spéciale (ZPS).

La zone d'étude représente une surface de 7 384 ha. Son périmètre a été étendu par rapport au périmètre initial de la ZPS afin de tenir compte, de manière homogène sur les deux rives de la Loire, du relief, des milieux naturels présents, et des espaces naturels répertoriés.

Aussi, Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal le projet d'extension du périmètre conformément à l'article L414-1 du Code de l'Environnement.

Madame DURAND, Conseillère municipale, souligne la nécessité d'avoir une vision à long terme en matière d'environnement. Monsieur VERRIERE, Conseiller municipal s'inquiète des contraintes que ce périmètre peut entraîner pour les agriculteurs.

L'assemblée procède au vote : 19 voix pour et une abstention (Mr VERRIERE).

• **Convention de mise à disposition de personnel communal entre la Mairie de Commelle-Vernay et l'Association la Grange Aventure**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Commelle-Vernay met à disposition de l'Association la Grange Aventure, du personnel communal et ce tous les mercredis midi (de 11h à 13h30) en semaine scolaire et pendant les vacances scolaires (à concurrence de 2h30 par jour de cantine et du temps d'animation en fonction des activités de l'association et des congés et/ou des heures de récupération de l'agent).

Ce personnel communal (2 agents) est placé sous la responsabilité de l'Association la Grange Aventure pendant le temps de la mise à disposition

Monsieur le Maire informe qu'une convention fixe les modalités d'application de la mise à disposition du personnel communal et rappelle que lors d'une mise à disposition, le fonctionnaire demeure dans son cadre d'emploi. Il continue à percevoir la rémunération correspondante tout en exerçant certaines fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Monsieur le Maire propose de conventionner avec l'Association la Grange Aventure à compter du 20 octobre 2012 et ce pour une durée de trois ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

• **Affectation du produit de la vente de la maison du Forgeron – Clôture du compte à terme ouvert le 13 mars 2009**

Monsieur FRECHET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du treize mars 2009 l'assemblée délibérante autorisait le placement d'un montant de 65 000 € sur un compte à terme pour une durée de 6 mois.

Ce placement a été prorogé par délibération du 8 octobre 2009 pour une durée d'un an puis par délibération du 16 septembre 2010 également pour une durée d'un an. Par délibération du 15 septembre 2011, il a été décidé une nouvelle prorogation pour une durée de six mois. Enfin, par délibération du 24 mai 2012, l'assemblée délibérante a une nouvelle fois prorogé ce placement pour une période de douze mois.

Le rendement de ce compte est quasiment à zéro et la somme placée est nécessaire pour le financement des travaux d'investissement actuellement en cours sur la commune aussi il est proposé de clôturer ce compte. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Concours du Receveur Municipal - Attribution de l'indemnité de conseil et de l'indemnité de budget à Madame Charline LAVOISIER, Receveur Percepteur.**

Mr FRECHET, Adjoint, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics et rappelle que Monsieur Denis BAUER, ancien Receveur percepteur a été remplacé par Madame Charline LAVOISIER, receveur percepteur. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents.

- **Convention de formation continue d'un personnel communal CAP Petite Enfance.**

Madame CHEVIGNON, Adjointe, rappelle que des agents communaux exercent leur activité à l'école auprès des enfants pendant les périodes scolaires. C'est le cas de Madame Patricia BUSSEROLES mais pour un nombre d'heures restreint. Aussi, il est proposé de lui faire suivre une formation sur 2012/2013 afin qu'elle obtienne le CAP Petite Enfance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention de formation continue ayant pour objet ce CAP avec le GRETA Roannais. La somme à la charge de la commune de COMMELLE-VERNAY est de 230 heures à 1 euro l'heure soit 230,00 euros se répartissant en 128 euros sur l'année 2012 et 102 euros sur l'année 2013. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Convention de mise à disposition d'un GPS entre la commune de MABLY et la commune de COMMELLE-VERNAY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Ville de Mably possède un GPS de marque Magelan. Au regard du temps actuel d'utilisation, il ressort que ce matériel pourrait être partagé et s'intégrer logiquement dans une programmation avec une autre commune. La commune de Commelle-Vernay n'a pas ce matériel et envisageait de l'acquérir. Aussi, dans l'objectif d'une meilleure rationalisation des politiques publiques, les deux communes ont manifesté leur intérêt quant à l'utilisation partagée d'un tel équipement.

Pour cela, il convient de définir la mise à disposition de ce matériel par la Ville de Mably en signant une convention de mise à disposition. Cette convention fixe les conditions pratiques et financières de mise à disposition du GPS appartenant à la Ville de MABLY. La convention précise que le type de matériel mis à disposition. La Ville de MABLY met à disposition le matériel à titre gratuit et selon un planning établi en concertation entre chaque commune. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

• **Signature de la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI REGIE (Titres payables par Internet) entre la commune de COMMELLE-VERNAY et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)**

Monsieur FRECHET, Adjoint, informe le Conseil Municipal que dans une logique d'e-services et d'amélioration de la qualité du Service Public, le déploiement du logiciel Enfance s'accompagne de la mise en place d'un Portail Famille offrant de nouvelles prestations aux familles concernées par les activités périscolaires organisées par la commune de Commelle-Vernay (restauration scolaire, garderies, étude surveillée,...).

Ce Portail opérationnel au 01/01/2013, comporte un volet télépaiement, qui permet de développer de nouveaux modes de paiement en direction des familles concernées par la restauration scolaire, service payant.

A ce jour, les régies de recettes de la restauration scolaire autorisent les paiements par chèques et en numéraire. Tout en conservant ces modes de paiement, la commune souhaite développer deux autres modes de paiement, le prélèvement et le paiement à distance (en ligne). Pour cela, il a été décidé de recourir à TIPI Régie (Titres payables par Internet), plateforme sécurisée de paiement proposée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'adhésion à cette plateforme nécessite de signer une convention avec la DGFIP. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales TIPI REGIE de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour la régie de recettes de la restauration scolaire et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

• **Travaux d'extension du Centre Technique Municipal de COMMELLE-VERNAY - Autorisation au Maire à signer les avenants au marché**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'exécution des travaux d'extension du Centre Technique Municipal de Commelle-Vernay. Le choix des entreprises a été entériné par délibération le 13 septembre 2012 pour les lots n° 1 à n° 5 pour un montant de 131 097,96 € HT soit 156 793,16 € TTC.

D'une part, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'étude de sol réalisée avant le début des travaux a fait apparaître la nécessité de réaliser des fondations plus profondes que celles initialement prévues. Aussi, cela entraîne un avenant n° 1 au lot n° 2 Maçonnerie-Gros-Œuvre Entreprise DELAIRE pour un montant de 4 833,87 € HT soit 5 781,31 € TTC. Ainsi, le nouveau montant du lot n° 2 serait de 85 121,87 € HT soit 101 805,76 € TTC.

D'autre part, Monsieur le Maire ajoute qu'il est nécessaire de conclure un avenant n° 1 pour le lot n° 1 Terrassements-Abords-V.R.D. – Entreprise EUROVIA d'un montant de 1 600,15 € HT soit 1 913,78 € TTC. Ainsi, le nouveau montant du lot n° 1 serait de 18 534,28 € HT soit 22 167,00 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces avenants.

• **Motion pour le maintien de la Banque de France à Roanne à l'attention de Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Madame le Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement, Monsieur le Ministre du Redressement productif – Approbation**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une motion visant à s'opposer au projet de la Banque de France de fermer l'antenne de Roanne à l'horizon 2020, à demande son maintien à Roanne et à proposer que la modernisation du traitement de l'information soit utilisée pour faciliter le maintien des antennes locales et créer des emplois à Roanne. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette motion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 18 Octobre 2012.

Le Maire  
E.L. DAVID

